

Selon une enquête de la FEB, le chèque-repas est l'avantage extra-légal préféré des jeunes travailleurs

Pour 62% des jeunes travailleurs, il est jugé comme indispensable

Bruxelles – 22 septembre, **Au moment où les universitaires retrouvent le chemin des auditoires, certains d'entre eux reprennent également leur job d'étudiant. De plus, une nouvelle génération de jeunes travailleurs, fraîchement diplômés, s'apprête à entrer sur le marché du travail.**

D'après une étude de la Fédération des Entreprises Belges (FEB), ces jeunes ont de grandes attentes envers leur futur employeur et ne sont pas prêts à faire de concessions sur les sujets qui les importent. Que ce soit au sujet de la qualité de l'emploi ou de leur package salarial.

Les jeunes sont exigeants avec leurs employeurs. L'enquête Bridging the future sur les attentes des jeunes et des employeurs sur le marché du travail réalisée par iVox pour la Fédération des entreprises de Belgique (FEB) montre ainsi que les jeunes travailleurs sont plus exigeants que leurs aînés avec leur entreprise. Ils ont également intégré l'importance des avantages extralégaux dans le package salarial et ceux-ci sont appréciés. Le chèque-repas est l'avantage le plus populaire chez les jeunes.

Lors d'une autre enquête réalisée récemment par Listen pour VIA, 62% des jeunes travailleurs, entre 18 et 35 ans, affirment que le montant reçu en chèque-repas est indispensable pour leur pouvoir d'achat alimentaire.

Pieter Timmermans, Administrateur délégué à la FEB confirme cette tendance : « **D'après notre enquête "Bridging the future", les chèques-repas apparaissent comme l'avantage extra-légal le plus apprécié des jeunes. Dans chaque enquête, ces dernières années, cet avantage figure dans le trio de tête des jeunes interrogés.** »

Un boost pour le pouvoir d'achat des jeunes travailleurs

Le salaire mensuel d'un jeune travailleur diplômé s'élève en moyenne à 1.800€ net par mois. Ce salaire peut être augmenté jusqu'à 160€ net par mois grâce au chèque-repas. Et ce pouvoir d'achat supplémentaire a en outre un impact sur les commerces locaux. 59% des jeunes travailleurs privilégient en effet les magasins ou restaurants qui acceptent les titres-repas pour leurs achats au quotidien.

Sven Marinus, président de VIA, l'Association des émetteurs de chèques conclut : « **C'est en effet un avantage non-négligeable pour les jeunes travailleurs. Près d'un jeune travailleur sur trois affirme même couvrir entièrement ses besoins alimentaires grâce au chèque-repas qui représente en moyenne 9% de leur salaire net. Au vu de l'inflation actuelle, il serait intéressant pour le pouvoir d'achat de ces travailleurs de donner la possibilité aux entreprises d'octroyer une valeur faciale supérieure aux 8€ actuels.** »

Si vous souhaitez plus d'informations veuillez contacter :

Aricia Nisol

VIA@teamlewis.com

+32 (0) 498 64 44 60

A propos de VIA :

L'association VIA, Voucher Issuers Association, rassemble les émetteurs de titres (chèques) matérialisés ou dématérialisés négociables en échange de biens ou de services spécifiques. L'association défend et représente les intérêts de ses membres auprès des autorités nationales et internationales en proposant des améliorations ou alternatives dans la valorisation, la sécurisation, l'émission, la dépense mais aussi la distribution de titres émis.